

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 20° de l’article 4 du *Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels*

DÉPENSES DE FONCTION ET FRAIS DE REPRÉSENTATION D’UNE DIRECTRICE OU D’UN DIRECTEUR DE CABINET ET DES TITULAIRES D’UN EMPLOI SUPÉRIEUR

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : avril-mai-juin 2024

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
François C. Gibeault	Directeur de cabinet du ministre responsable des Infrastructures	Rencontre de travail	2024-04-24	42,99 \$
Reda Ali Diouri	Secrétaire adjoint	Rencontre de travail dans le cadre des négociations	2024-05-10	68,58 \$